

**Préavis municipal no 58 relatif à la démolition du bâtiment ECA 154 « maison rose » et à l'aménagement d'un parking de 20 places sur la parcelle communale no 369, sise à la rue de la gare 22**

**Rapport de la commission des finances**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Laurent BACHELARD	1 <sup>er</sup> membre
René BARIONI	Rapporteur
Katia ANNEN	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	

s'est réunie les 24 mars, 31 mars et 7 avril 2014

Excusés : Claudine Bovet, Régina Bovet et Christian Vernex le 24 mars 2014

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 31 mars.

Démolition de la « maison rose »

Il ne fait aucun doute, aux yeux de la COFIN, que la « maison rose » doit être démolie, à l'instar de la conclusion du rapport établi en 2008 par le service bâtiments et urbanisme qui mentionne notamment que l'état de dégradation de la toiture et des dalles est *tellement avancé que leur réhabilitation est impossible*. De plus, d'éventuels travaux de réfection, même s'ils n'ont pas été chiffrés, ont d'ores et déjà été qualifiés de *très onéreux pour des surfaces et des volumes créés de faible importance et peu adaptés à un établissement public*, rendant ainsi désavantageuse la relation entre coûts et utilité. En outre, le montant lié à cette démolition (CHF 43'500.-) est raisonnable et ne devrait pas être dépassé, puisque l'étude sur le désamiantage a été effectuée de manière précise.

Réalisation d'un parking

Le souhait de la municipalité est de procéder à une réorganisation de l'ensemble des places de parc de cette zone et de supprimer celles situées devant le Temple Saint-Paul, d'où la proposition de réalisation d'un parking « provisoire » sur la parcelle communale no 369. Il est

## **Préavis municipal no 58 relatif à la démolition du bâtiment ECA 154 « maison rose » et à l'aménagement d'un parking de 20 places sur la parcelle communale no 369, sise à la rue de la gare 22**

à noter que cet aménagement n'entraverait pas la réalisation d'un équipement public futur et que la possibilité de stationner devant le Temple serait maintenue lors des services funèbres. Dans un premier temps, la COFIN a été surprise par le montant de l'aménagement de ce parking (CHF 186'000.-), fixant le coût de la place de parc à environ CHF 10'000.-. La municipalité estime toutefois que, d'une part, il est primordial de soigner l'image de marque de la ville et l'aspect de cette zone en particulier et qu'il convient, d'autre part, d'anticiper les réactions négatives qu'un parking en « terre battue », certes moins cher, ne manquerait pas de provoquer de la part des utilisateurs. M. Collaud a également tenu à préciser que le caractère « provisoire » d'un tel parking était relatif, dans la mesure où son existence est prévue pour une dizaine d'années. Du coup, le prix de la place de parc reviendrait à CHF 1'000.- par année, ce qui semble raisonnable, ce d'autant plus que la moitié des places seraient louées à CHF 70.-/mois (vente de macarons), soit le même prix sur l'ensemble de la commune, et participeraient ainsi à leur amortissement.

### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

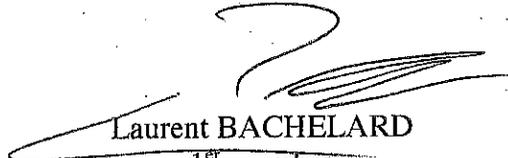
### **Le conseil communal**

- vu - le préavis municipal no 58 relatif à la démolition du bâtiment ECA 154 « maison rose » et à l'aménagement d'un parking de 20 places sur la parcelle communale no 369, sise à la rue de la gare 22 ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

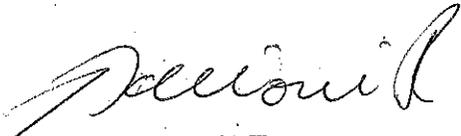
### **décide**

- I. d'accorder le crédit de 229'500 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 229'500 francs.

**Préavis municipal no 58 relatif à la démolition du bâtiment ECA 154  
« maison rose » et à l'aménagement d'un parking de 20 places sur la  
parcelle communale no 369, sise à la rue de la gare 22**



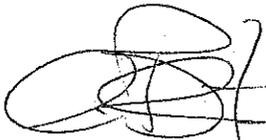
Laurent BACHELARD  
1<sup>er</sup> membre



René BARIONI  
Rapporteur



Katia ANNEN



Claudine BOVET



Regina BOVET



Valérie CORNAZ-ROVELLI



Maurizio DI FELICE



Christian VERNEX



Jeannette WEBER